

Conseil d'école élémentaire des Petites Maisons, 5 novembre 2010

Compte rendu

Présents:	Mme Michèle DE KLERK	Directrice de l'école
	Mme Anne-Françoise GAUTHIER	Enseignante
	Mme Isabelle DARVE	Enseignante
	Mme Patricia DUPRE	Enseignante
	Mme Mathilde BERARD	Enseignante
	Mme Pascaline GRANCHER	Enseignante
	Mme Isabelle PRUNIER	Enseignante
	M Stéphane PRUNIER	Enseignant
	Mme Muriel THOREL	Enseignante
	Mme Carole VERDAN	Enseignante
	Mme Martine WHITEAD	Enseignante
	Mme Virginie GASPARD	Enseignante
	Mme Carine DESGRANGE	Enseignante
	Mme Karine CORBIER	Représentant de parents
	Mme Ingrid ETCHEVERS	Représentant de parents
	Mme Christelle ARNAUD	Représentant de parents
	Mme Céline COSTA	Représentant de parents
	Mme Florence RAYMOND-FERRARO	Représentant de parents
	M Matteo VOCALE	Représentant de parents
	Mme DRO	Conseillère municipale
	Mme Michèle MILLION	Conseillère municipale
	Mme Véronique DRO	Conseillère municipale
	Mme Maud DUCHOSAL	Service périscolaire
	Myriam MARZIN	Service périscolaire
	M Claude GAY	DDEN (Délégué Dép. Education Nat.)
	M Bernard TOURTET	Office National des Forêts
	Excusées:	
	Mme Carine DESGRANGE	Enseignante
	Mme Christine LACOMBE	Représentante de parents

Ordre du jour:	1. Effectifs et personnel à la rentrée
	2. Budget
	3. Activités et sorties
	4. Projets
	5. Aménagements de la cour et modifications du règlement d'école
	6. Questions diverses

1. Effectifs et personnel à la rentrée

L'école est toujours à 10 classes. L'effectif est de 272 élèves et il en aurait fallu 276 pour avoir une 11ème classe. 13 Enseignants.

Les nouveaux enseignants : Mme Grancher en CM2, Mme Bérard en CM1/CM2, Mme Verdan (qui complète le ¼ temps de Mme Grancher le lundi, fait la décharge de la directrice le mardi et jeudi et le ¼ temps de Mme Thorel le vendredi), Mme Gaspard (complète le ¼ temps de Mme Bérard le vendredi).

Il y également Mme Carine Desgrange titulaire remplaçante rattachée à l'école. Il y a donc 13 enseignants sur l'école.

Les effectifs sont répartis de la manière suivante :

- 52 CP
- 54 CE1
- 69 CE2
- 54 CM1
- 43 CM2

Répartis ainsi :

- 26 CP : Anne Françoise Gauthier
- 26 CP : Stéphane Prunier
- 27 CE1 : Patricia Dupré
- 27 CE1 : Isabelle Prunier
- 29 CE2 : Isabelle Darve
- 28 CE2 : Michèle De Klerk et Carole Verdan
- 25 CE2-CM1 : Martine Whitead
- 29 CM1 : Muriel Thorel et Carole Verdan
- 25 CM1-CM2 : Mathilde Bérard et Virginie Gaspard
- 30 CM2 : Pascaline Grancher et Carole Verdan

2. Budget

Budget communal -- Ce budget regroupe :

- les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, spectacles de Noël, forfaits de ski et transports.
- des subventions pour le projet d'école et les activités (ski, raquettes et natation)
- de l'investissement : matériel informatique, mobilier...
- les trajets pour les sorties sont pris en charge par la municipalité à raison d'une moyenne de 6 *demi journées et 1 journée entière* par classe plus les sorties ski, natation, raquettes...

Budget coopératif -- Coopérative école : une subvention toujours bienvenue de 4000 € du Comité des fêtes nous aide à financer nos projets divers.

Les 16 euros demandés en début d'année sont versés sur les comptes de coopérative de chaque classe pour permettre les activités spécifiques à la classe (cinéma, raquettes, théâtre, achat de livres (Prix des Dévoreurs...) pour affiliation et assurance auprès de l'OCCE, et sur la coopérative générale.

3. Activités et sorties

Education physique :

Sophie Bodonnat, intervenante en sport assure le remplacement de Vincent Houssart jusqu'à mi décembre.

1^{ère} période : motricité (C2) hand ball (C3) 2^{ème} période : activités d'opposition (C2), tennis de table (C3)

Musique :

Jonathan Dioudonnat intervient en musique avec une alternance de séances par classe et de travail en groupes de chorale. Cette année, nos 10 classes se produiront lors de la soirée des restos du cœur, le samedi 11 décembre. Le projet de la 1^{ère} partie de l'année s'intitule « Entraide et solidarité ». La seconde partie de l'année, à partir de mars, sera consacrée à un projet « autour de la forêt ».

Lecture :

« Entraide et solidarité »: c'est le thème choisi par la bibliothèque municipale pour le prix des dévoreurs organisé depuis plusieurs années avec des animations autour de 5 livres et un vote.

Informatique :

La salle informatique est en fonctionnement.

Un bilan du matériel informatique a été effectué en ce début d'année afin de cibler les besoins.

Natation :

Le cycle natation des CP/CE1 a débuté.

Autre :

- Le cycle des sorties nature a également débuté pour certaines classes.
- Le cycle ski débutera en janvier
 - **skating** :
6 sorties pour les classes de Mmes Whitead, Thorel, Bérard et Grancher.
 - **Ski alpin** :
8 sorties demi-journée pour les classes de M. Prunier, Mme Prunier et Mme Dupré.
- Les autres classes ont un cycle sorties raquettes en février/mars : 3 demi-journée et 2 journées entières.

Classe transplantée

Il n'est pas prévu de classe transplantée cette année.

4. Projets

Projet d'école : Le nouveau projet 2010-2013 porte sur 3 axes :

- *Amélioration des résultats scolaires de tous les élèves et réduction des écarts entre élèves.*

Compléter le travail réalisé sur les progressions des deux cycles

Pratique régulière des productions d'écrits

Utilisation de l'outil informatique, B C D

Harmonisation des pratiques, des outils de références, échanges au niveau des élèves en difficultés.

- *Prise en charge de la difficulté scolaire.*

Mise en place d'une grille d'analyse des difficultés

Mise en place de contrats individuels (PPRE)

Utilisation de logiciels pédagogiques permettant de différencier le travail de chacun.

Exigences de correction, travail sur les consignes.

- *Encadrer et préciser le parcours artistique et culturel de nos élèves du CP au CM2.*

Répartir le travail entre les niveaux, établir des progressions avec les partenaires culturels et les structures locales.

Projet « la fête de la forêt de la montagne »

Fête sur trois jours, **le 24 juin** réservé aux scolaires. Ateliers divers tout au long de la journée, certains étant réalisés par les classes pendant l'année scolaire, d'autres apportés par l'ONF et ses partenaires. Pique nique géant à midi.

La scène sera mise à disposition ce jour-là pour l'école. Spectacle scolaire de fin d'année sur les thèmes de l'année : « Entraide et solidarité » et la forêt avec le travail réalisé en musique et arts visuels.

Sécurité assurée par l'ONF, les enseignants et aussi les parents volontaires.

Un appel aux parents est lancé pour participer à l'accompagnement et l'encadrement des enfants le 24 juin, surtout pour le pique-nique du midi. Les parents disponibles sont invités à envoyer leur nom par email à apec.petitesmaisons38@gmail.com.

5. Aménagements de la cour et modifications du règlement d'école

Travaux effectués dans la cour de l'école élémentaire

Limites par des traits rouges au sol des zones qui sont interdites pendant les récréations et le temps de cantine :

- dans l'entrée, le passage devant la salle polyvalente
- la petite cour réservée à la garderie
- le recoin derrière le bâtiment principal
- l'arrière du nouveau bâtiment (entrée)

Pour le temps de cantine, limite supplémentaire en pointillés rouges.

Le mur d'escalade, les haies sont supprimées et un grillage a été placé.

Réparation des marches

Tracés dans les cours: marelles, terrain pour jeu de ballons

Modifications du règlement de l'école

Modification de la rubrique des interdits :

les zones difficiles à surveiller sont limitées par des traits rouges au sol (*voir liste travaux ci-dessus*).

Conduites à risques ; jeu de la tomate, jeu du foulard, enfouissement des globes oculaires. etc...

Association de prévention des jeux dangereux ; intervention pour information des signes avant coureurs ; maux de tête, baisse de l'attention, questions bizarres, traces sur le corps, etc site ; jeudufoulard.com

Prévention au niveau de l'école; information aux réunions de début d'année.

En classe ; Explications scientifiques et du risque du handicap. Réaction des témoins. Lectures.

Lors d'un accident, après appel du SAMU, la victime est immédiatement prise en charge par les pompiers qui décident du départ vers l'hôpital au moment opportun.

6. Questions diverses

Questions des enseignants:

Question: Le chauffage par radiateurs à soufflerie (4 par classe) est très bruyant, et cause de la gêne aux enfants et enseignants. Serait-il envisageable d'investir dans un système de chauffage reflétant le même niveau de qualité utilisé dans la conception du reste du bâtiment?

Réponse:

- Ce problème sera étudié par la Mairie.

Questions par les représentants des parents:

Question 1. Bien qu'aux Petites Maisons le problème de la turbulence ou de la violence des élèves ne soit pas à un niveau aussi alarmant que dans d'autres établissements, il est néanmoins un problème ressenti par plusieurs parents, aussi à cause de certaines bagarres récentes entre les enfants. Les parents souhaitent savoir quels moyens concrets sont mis en œuvre pour endiguer les cas les plus récidives. Par exemple, existe-t-il un conseil de discipline à l'école, et est-il envisageable de le faire intervenir dans les cas les plus graves?

Réponse:

- Il existe un "conseil d'enfants" qui a établi un règlement de la cour, signé par tous les enfants chaque année, et qui prévoit des sanctions définies par les enfants même (exclusion des jeux ou des récréations, écrits divers), et appliquées sur décision de l'enseignant.
- Un conseil de discipline peut être mis en place pour des faits très graves. Il s'agit alors d'une situation très difficile à vivre et très marquante pour un enfant.
- L'école ne peut pas prendre la décision de renvoyer un enfant: seul l'inspecteur peut entamer les démarches nécessaires.
- La démarche de l'école consiste d'abord à appliquer les punitions définies dans le règlement de la cour, en faisant levier sur la surveillance et la cohésion des équipes enseignante et périscolaire, et en suite, si nécessaire, à convoquer les parents.
- Dans la majorité des cas, les parents en cas de convocation se montrent coopératifs. La coopération des parents avec l'effort de l'école dans le découragement de la violence est fondamentale.

Question 2. Nous savons que dans la cour, pendant la récréation, il y a des zones interdites. Est-ce que les zones non interdites sont surveillées par du personnel assigné par zone?

Réponse:

- Oui. Six enseignants sont affectés en permanence à la surveillance des trois cours, soit deux enseignants par cour.
- Ces enseignants sont postés dans des lieux stratégiques pour observer les différentes zones des cours. La surveillance est rendue plus facile par l'enlèvement des haies (voir point 5 de l'ordre du jour de ce conseil d'école), et par l'indication plus claire des zones interdites grâce aux lignes rouges tracées au sol (les zones étaient déjà interdites, mais l'interdiction est plus claire avec les lignes tracées au sol).
- Les enseignants sont conscients que certaines aires de jeux sont plus dangereuses que d'autres, si leur utilisation est incorrecte ils adaptent la surveillance en conséquence. Par exemple, les plus petits n'ont pas accès sans surveillance à la structure métallique à barres où les enfants peuvent se suspendre.

Question 3. Pendant la réunion de classe d'une CM2, les parents ont considéré étrange que l'entrée en classe se fasse par les toilettes, et l'enseignante concordait qu'elle aussi aurait préféré une autre solution, entre autre à cause d'une plus grande difficulté pour faire rentrer les enfants en rang et silencieux. Il y a aussi un manque d'intimité si les toilettes sont occupées par des enfants. Quelles autres solutions seraient envisageables?

Réponse:

- Anciennement c'était une pratique relativement normale dans beaucoup de bâtiments scolaires, et donc certains bâtiments restent avec cette configuration, qui pour certains ne paraît pas gênante. Cependant, avec l'évolution des temps et des habitudes, pour certains ce manque d'intimité représente un gêne (les WC sont fermés mais les urinoirs sont ouverts), et il est légitime de se demander si d'autres solutions sont possibles.
- Un perçage de mur ou de cloison n'est pas envisageable, à cause du manque d'espace dans la configuration des classes concernées.
- L'entrée par la salle de motricité causerait des problèmes encore plus gênants, avec le risque d'abimer la surface de la salle (conçue pour être utilisée seulement en chaussons), et en tout cas avec un important besoin additionnel de nettoyage.
- Les deux solutions qui restent sont: **(a)** conserver la configuration actuelle et expliquer aux enfants que les toilettes ne doivent pas être utilisées lors des moments de grand passage; ou **(b)** améliorer la configuration de l'entrée en condamnant les toilettes concernées.
- L'école considérera la question et informera les représentants des parents sur son choix.

Question 4. L'association du Pedibus encourage les maitresses des petits en CP qui se déplacent à pied à surveiller le contenu des cartables.

Réponse:

- Message transmis.

Question 5. Un bruit a couru sur l'arrêt des classes de mer: s'agit-il seulement d'un bruit, ou d'une intention confirmée? Les parents soulignent leur intérêt pour que les enfants puissent continuer à bénéficier de ce type d'activité, aussi plaisante qu'éducative. Pour beaucoup d'enfants la classe de mer est l'occasion de partir sans accompagnement de la famille pour la première fois, et elle est souvent perçue comme "symbolique" avant l'entrée au collège.

Réponse:

- Il n'y a effectivement pas de classe de mer ("classe transplantée") prévue cette année.
- Les classes transplantées dépendent de la décision unique de l'enseignant, et font partie d'un projet de classe sur une année entière. Elles constituent une grande responsabilité et une charge de travail additionnelle très considérable pour l'enseignant, et donc il n'y a pas la garantie qu'elles puissent être toujours compatibles avec les contraintes personnelles et familiales du personnel enseignant.
- Un échange de classes entre enseignants pour la seule durée de la classe transplantée n'est pas souhaitable, car la préparation et l'exploitation ne sont pas faisables.
- Des considérations d'équité entre les classes poussent l'école à préférer que le choix soit commun pour l'établissement, et non pas fait pour une seule classe.

Question 6. Certains parents se demandent quand la photo de classe va être réalisée.

Réponse:

- La photo est programmée pour le printemps. Elle devait initialement être réalisée le lundi suivant l'accident de Shan, et vu la situation il a été jugé opportun de la reporter.

Question 7. Pour certaines familles le tarif du repas à la cantine est augmenté de 5.98 à 6.53 euros, soit 9% d'augmentation. Pourrions-nous connaître la raison de cette hausse significative?

Réponse:

- Comme écrit dans le bulletin municipal de rentrée, la commune a revu sa politique tarifaire afin de la rendre plus équitable (progressivité régulière de 0,66 € par tranche), comme le lui demandait les parents depuis plusieurs années, et comme le permet la loi depuis 2009.
- La grande majorité des tranches subisse des baisses (6 sur 8).
- Une tranche supplémentaire de quotient familial (>1680 €) a été rajoutée pour des ressources nettes annuelles supérieures à 60480 euros pour une famille de 2 enfants, incluant les prestations familiales.
- Le coût de la prestation midi (repas + garderie) pour ces familles est donc de 6,59 €, ce qui reste très inférieur au coût pour la commune (environ 11 €).
- Cette opération se fait à recette constante pour la commune (se référer à l'article du bulletin municipal).
- Il est opportun aussi de rappeler que la commune a énormément investi, ces dernières années, afin de conserver une cuisine centrale homologuée donc une production locale de repas gage de qualité et de traçabilité: ces investissements n'ont jamais été intégrés dans le prix de la prestation, les prix étant encadrés par la préfecture jusqu'en 2009.
- Le coût de la prestation d'environ 11 € pour la commune est en grande partie déterminé par les besoins d'encadrement, soit de 1 animateur pour 14 enfants.

Question 8. Des parents ont cru comprendre qu'à la cantine leurs enfants ne peuvent pas choisir de s'asseoir pour le repas avec leurs copains et copines. Est-ce une règle, ou seulement une séparation choisie pour les enfants qui ensemble deviennent trop indisciplinés?

Réponse:

- Les enfants peuvent choisir les copains et copines de table, tout en étant encouragés à respecter la proportion entre filles et garçons. Ils doivent cependant assurer que les tables (de 4 ou 6 places selon la salle) soient complètes, et quand les premiers arrivés se sont assis ils ne restent pas toujours de tables vides à mesure des souhaits de ceux qui restent. Ceci est parfaitement normal...

- En cas de comportement indiscipliné, les enfants sont séparés.

Question 9. Quels sont les plans d'évolution de la proportion d'aliments bio dans les repas? Y-a-t-il des moyens efficaces pour faire augmenter cette proportion dans les prochaines années, et quel est l'impacte sur le coût?

Réponse:

- Le plan, en accord avec la législation, est d'arriver à 20% d'aliments bio en 2012 (nous sommes déjà à 10-15% aujourd'hui, voir [compte rendu](#) de la commission municipale écoles du 12 octobre: volaille, bœuf, fruits, légumes, laitages).
- En plus de cet effort vers le bio, la commune privilégie aussi l'utilisation de la filière locale.
- Le bio coûte plus cher que le non-bio, il n'y a pas de doute, mais il faut aussi considérer que le coût global de la prestation n'est pas seulement le coût de la matière première (voir réponse quantitative à la question n. 7). Proportions faites, la politique d'augmentation du pourcentage bio vers 20% en 2012 peut donc être suivie avec des augmentations de coût non explosives.

Question 10. Quelle est la position de la cantine, sur l'incitation à goûter de tout: est-ce que les enfants sont invités ou forcés?

Réponse:

- Les enfants sont invités à goûter de tout, mais ils ne sont pas forcés.
- Il arrive bien souvent qu'un enfant apprécie un aliment seulement après l'avoir goûté. L'apprentissage du goût est un apprentissage important en âge scolaire.

Question 11. Lors de l'accident du 30 septembre, pourquoi les pompiers ont-ils mis du temps pour partir? Est-ce que la décharge pour urgences médicales signée par les parents en début d'année sert à permettre un départ rapide?

Réponse:

- Les pompiers ont bien fait leur travail, en suivant très professionnellement le protocole nécessaire (la première partie de cette question serait en tout cas une question pour les pompiers, et non pas une question pour le conseil d'école, qui néanmoins tient à faire la précision énoncée dans cette première partie de réponse).
- La décharge signée en début d'année par les parents n'a aucune d'influence sur des accidents d'une grande gravité comme celui du 30 septembre: lors d'un accident grave, la prise en charge de l'accidenté par les autorités compétentes est immédiate et indiscutable (il s'agirait autrement d'un délit de non assistance à personne en danger).